



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 123 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies**

Informations actualisées sur la situation financière des missions de maintien de la paix clôturées au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur la situation financière, au 30 juin 2004, de 18 missions de maintien de la paix achevées.

Il s'agit des 18 missions ci-après : Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA); Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA); Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL); Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ); Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM); Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU); Force de protection des Nations Unies, Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, Force de déploiement préventif des Nations Unies et quartier général des Forces de paix des Nations Unies (FPNU); Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH); Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile; Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC); Mission d'observation des Nations Unies

* L'établissement du présent rapport a été retardé en raison de consultations internes.



au Tadjikistan (MONUT); Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA); Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL); Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda-Rwanda (MONUOR) et Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR); Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge; Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII); Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA); et Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre figure au paragraphe 10 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Situation financière actualisée des missions de maintien de la paix	7–9	5
III. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	10	6

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur la situation financière des Missions de maintien de la paix ci-après qui sont achevées et pour lesquelles un rapport final sur l'exécution du budget a déjà été publié : Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA); Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA); Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL); Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ); Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM); Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU); Force de protection des Nations Unies, Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, Force de déploiement préventif des Nations Unies et quartier général des Forces de paix des Nations Unies (FPNU); Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH); Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile; Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC); Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT); Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA); Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL); Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda-Rwanda (MONUOR) et Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR); Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge; Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII); Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA); et Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

2. Le montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres au 30 juin 2004 se chiffrait à 92 898 000 dollars, comme indiqué au tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Situation de trésorerie globale de la MINUH, de l'ONUCA et de l'ONUSAL, de la FORDEPRENU, des FPNU, de l'ATNUSO et du Groupe d'appui de la police civile, de l'UNAVEM et de la MONUA, de la MONUOR et de la MINUAR, de l'Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge, de la MONUT, de la MONUL et du GOMNUII au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités	248 375
À déduire : passif	111 727
À déduire : montant à reverser aux États Membres ^a	43 750
Liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres au 30 juin 2004.	92 898

^a Part du solde de trésorerie des FPNU et de la MINUH au 30 juin 2002 qui sera reversée à des États Membres quand ils auront acquitté leurs quotes-parts au titre du financement des stocks stratégiques pour le déploiement rapide (résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002).

3. Le tableau 2 indique la ventilation du montant total des liquidités, soit 92 898 000 dollars, entre les missions.

Tableau 2

Missions de maintien de la paix clôturées ayant un solde de trésorerie au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
MINUH	14 216
ONUCA/ONUSAL	489
FORDEPRENU	7 214
FPNU	17 437
ATNUSO/Groupe d'appui de la police civile	12 498
UNAVEM/MONUA	20 647
MONUOR/MINUAR	12 846
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	115
MONUT	2 028
MONUL	1 161
GOMNUII	4 247
Total	92 898

4. Le résultat de 92 898 000 dollars a été calculé sans tenir compte du montant total des emprunts contractés au titre de quatre opérations de maintien de la paix, à savoir 47,8 millions de dollars (28 millions pour la MINUK, 7 millions pour la MINURSO, 9,4 millions pour la MIPONUH et 3,4 millions pour la MINURCA), et restant dus au 30 juin 2004.

5. Comme indiqué au tableau 3, 7 des 18 missions de maintien de la paix mentionnées dans le présent rapport accusaient au 30 juin 2004 des déficits de trésorerie totalisant environ 93,2 millions de dollars du fait du non-paiement d'une partie des quotes-parts.

Tableau 3

Missions de maintien de la paix clôturées ayant un déficit de trésorerie au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités	33 014
À déduire : passif	126 176
Déficit de fonctionnement au 30 juin 2004	(93 162)

6. Le passif comprend des prêts d'un montant de 25 636 000 dollars dus à des opérations de maintien de la paix clôturées (12 816 000 dollars) et au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (12 820 000 dollars). Le tableau 4 indique la ventilation du déficit de fonctionnement, soit 93 162 000 dollars, entre les missions.

Tableau 4

Missions de maintien de la paix clôturées ayant un déficit de trésorerie au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA	(131)
ONUMOZ	(1 170)
ONUSOM	(18 068)
MANUH/MITNUH/MIPONUH	(7 888)
APRONUC	(41 497)
GANUPT	(13)
MINURCA	(24 395)
Total	(93 162)

II. Situation financière actualisée des missions de maintien de la paix

7. Au 30 juin 2004, un montant de prêts de 49 816 000 dollars était dû à des opérations de maintien de la paix clôturées, dont 47 816 000 dollars à des opérations clôturées ayant un solde de trésorerie et 2 millions de dollars au GANUPT. Entre le 1^{er} juillet 2004 et le 28 février 2005, de nouveaux prêts ont été accordés à la MINURSO (2,5 millions de dollars), la MINUK (55 millions de dollars), la MONUG (5 millions de dollars) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (13,5 millions de dollars). En effet, compte tenu du non-paiement d'une grande partie des quotes-parts dues au titre de leur financement, la MINURSO, la MINUK, la MONUG et le Tribunal accusaient des déficits de trésorerie qui mettaient en péril la poursuite de leurs opérations. Sur le montant global de 83 millions de dollars prêtés à la MINUK, 68 millions ont été remboursés. Le Fonds général a pour sa part contracté des emprunts à court terme, qu'il a intégralement remboursés. Au 28 février 2005, l'encours des prêts s'élevait à 57 816 000 dollars au total et le besoin de financement de ces opérations à partir des missions de maintien de la paix achevées devait persister. Le remboursement des prêts est uniquement subordonné au versement des quotes-parts dues. Sachant que l'encours des prêts a augmenté de 8 millions depuis le 30 juin 2004, la situation financière actualisée au 28 février 2005 pour les missions de maintien de la paix clôturées présentées dans le tableau 2 ci-dessus est de 84 898 000 dollars.

8. En outre, dans sa résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, le Conseil de sécurité a autorisé l'expansion de la Mission d'observation des Nations Unies en

République démocratique du Congo (MONUC). Le Conseil de sécurité doit également autoriser en mars 2005 l'établissement d'une vaste opération de maintien de la paix au Soudan. Le budget révisé de la MONUC et les modalités de financement de la mission au Soudan pour la période allant jusqu'au 30 juin 2005 seront examinés par l'Assemblée générale durant la première partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session. Le budget destiné à la mission au Soudan pour les périodes du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sera quant à lui examiné par l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixantième session.

9. Les liquidités disponibles au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix s'élevaient à 134,1 millions de dollars au 28 février 2005. Aux termes de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le prélèvement de 100 millions de dollars sur le Fonds, dont la moitié est prévue au titre du mécanisme d'autorisation de dépenses avant mandat pour le Soudan et l'autre moitié, pour la MONUC. Dès que le Conseil de sécurité aura décidé d'autoriser la nouvelle opération, dont le déploiement devrait être rapide compte tenu des engagements fermes reçus des pays fournisseurs de contingents, il faudra débloquer des fonds sur le champ, avant que l'Assemblée générale ait pu examiner et approuver les budgets complets pour les périodes 2004/2005 et 2005/2006. Entre-temps, il sera donc nécessaire, d'obtenir une deuxième autorisation de dépense de 50 millions de dollars pour le Soudan, à prélever sur le Fonds en vue de répondre à certains besoins. Les avis de recouvrement devraient être transmis au mois d'avril, après que l'Assemblée générale aura pris des décisions concernant la MONUC et la mission au Soudan, c'est-à-dire au mois de mars. Le démarrage de la mission au Soudan et l'expansion de la MONUC devraient coûter quelque 900 millions de dollars au total. Le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix constituera également la première ressource pour le financement de l'expansion de la MONUC et de la nouvelle opération au Soudan jusqu'à ce que les contributions aient été collectées. L'expérience montre qu'il existe un décalage de 60 à 120 jours environ entre l'appel des contributions et leur versement. Par conséquent, les liquidités disponibles au titre du Fonds (134,1 millions de dollars) ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des besoins de trésorerie prévisibles pour le Soudan et l'expansion de la MONUC. En attendant le versement des quotes-parts, il faudra combler le déficit en empruntant sur le solde des missions de maintien de la paix achevées.

III. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

10. **Le Secrétaire général propose que le solde de 92 898 000 dollars disponible au 30 juin 2004 au titre de 11 missions de maintien de la paix achevées soit conservé. Il rendra compte de cette question à l'Assemblée, lors de sa soixantième session.**